

ANNEXE ZONE SUD EST

CAHIER DES CHARGES

CHAMPIONNAT ET TOURNOIS U13

2021/2022

La Zone Sud Est établit cette annexe dans le but de préciser l'organisation au regard des options laissées possibles par le cahier des charges fédéral (https://www.hockeyfrance.com/wp-content/uploads/2021/07/2021.22_-Cahier-des-charges-U13-vf-1.pdf) adopté par le Comité directeur de la fédération du 30/06/2021, sur proposition de la COCD. **Toutes les particularités relatives au territoire Sud Est apparaissent en bleu.**

Concernant les rencontres U13, deux formats de jeu sont possibles. Ci-après, deux parties qui détaillent chacun des formats :

- Partie 1 : format pleine glace.
- Partie 2 : format Tiers de glace.

Pour la saison 2021/2022, La Zone Sud Est a décidé de mettre en place les deux formats de jeu proposés par le cahier des charges. Elle a également fait le choix de structurer les compétitions U13 dans un premier temps sur un critère de niveau puis dans un second temps plutôt sur un critère géographique.

Les joueurs et/ou joueuses doivent appartenir à la catégorie d'âge U13. Pour la saison 2021/2022, la catégorie d'âge U13 est composée des joueurs et joueuses 2009 et 2010. Les joueurs et les joueuses 2011 peuvent demander un sur-classement dans le respect de la procédure de l'article 43.2 du règlement des Affiliations, Licences et Mutations. Le sous classement féminin en catégorie U13 est autorisé pour les joueuses nées en 2007 et 2008.

Faute de vestiaires séparés pour les hommes et les femmes, il convient de déterminer un créneau horaire pour l'accès aux vestiaires de chacun.

Le nombre maximum de rencontres programmables sur une saison est de 20, tout format confondu. Les zones ont la responsabilité d'optimiser les disponibilités de glace pour se rapprocher de ce volume. Pour la saison 2021/2022, toutes les équipes U13 engagées dans les compétitions Sud Est disputeront entre 8 et 16 rencontres au format pleine glace en fonction des poules complété par 3 tournois au format tiers de glace pour chacune des poules.

L'affichage, la publication des scores et des classements sont obligatoires dans cette catégorie. Les rencontres organisées dans les deux formats peuvent être comptabilisées ou non dans le championnat de la Zone, à discrétion des Zones.

- Seules les rencontres au format pleine glace sont pris en considération pour le championnat de Zone : les résultats des tournois au format tiers de glace ne sont pas comptabilisés dans le championnat.

- Chaque match donne lieu à la distribution de 4 à 5 points :

- 1) Période gagnée : 2 points ;
- 2) Période nulle : 1 point pour chaque équipe ;
- 3) Match gagné sur l'ensemble des deux périodes (somme des scores des 2 périodes) : 1 point. En cas de match nul sur l'ensemble des deux périodes, il n'y a pas de prolongation ou tirs au but : ce point n'est pas attribué.

- Le score et les pénalités sont « remis à zéro » à la fin de la première période.

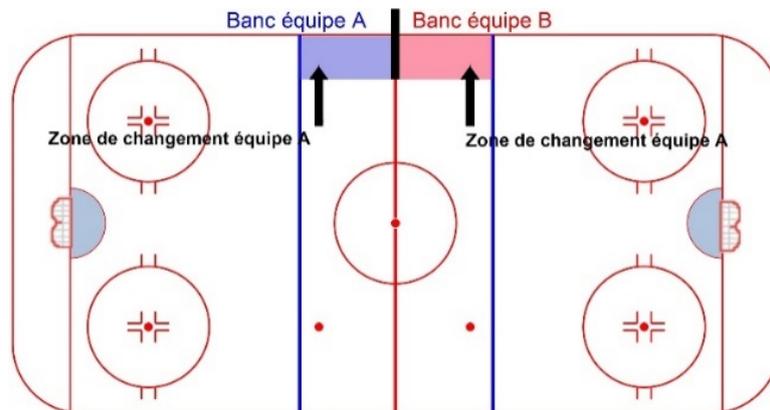
Le championnat dans cette catégorie ne donne pas lieu à l'organisation de tournois nationaux ni à l'attribution de titre de champion de France. Ce championnat est exclusivement du ressort de la Zone.

La Zone Sud Est organisera un tournoi final U13 à 8 équipes. Le mode de qualification pour ce tournoi finale est le suivant : les 4 premiers de la Poule A, le premier des Poules B, C et D et le meilleur 2ème des Poules B et C sont qualifiés.

Les principes généraux du cahier des charges s'appliquent sauf disposition contraire.

Partie 1 : FORMAT PLEINE GLACE

1. Aire de jeu



2. Échauffement

Echauffement sur glace : de zéro à trois minutes maximum, sans palet.

Echauffement hors glace : préconisé en plus de l'échauffement sur glace.

3. Temps de jeu

Temps de jeu effectif : 60 minutes réparties en 2 périodes de 30' de jeu avec une pause de 2' à 15' de jeu de chaque période.

Pauses :

- La durée des pauses entre les périodes est au maximum de 3 minutes s'il n'y a pas de réfection de glace.
 - Les pauses entre périodes s'effectuent sans changement de banc mais avec changement de côté.
- Les changements sont éloignés en 1^{ère} période.**
- Une réfection de glace par match est conseillée si elle ne remet pas en cause le temps de jeu du match ou match suivant.

4. Formats de jeu

Format des oppositions : 5 contre 5 plus un gardien de but.

5. Composition des équipes

Nombre minimum de joueurs et/ou joueuses par équipe :

- Il est fixé chaque année, pour chaque Zone, par la COCD sur proposition de chacune des zones.
- Dans tous les cas, la COCD ne peut fixer ce nombre minimum de joueurs et/ou joueuses à un nombre inférieur à 10 joueurs et/ou joueuses de champ et un gardien (cf. RAS, art. 1.5.1).
- L'objectif est de tendre à un nombre de 15 joueurs et/ou joueuses de champ et 2 gardiens lorsque les clubs engagent une seule équipe.

Pour la saison 2021/2022 en Zone Sud Est :

- Tous les clubs doivent présenter une équipe composée au minimum de 1 gardien et 15 joueurs de champ appartenant aux années d'âge U13 exceptées pour les équipes ② qui doivent au minimum être composées de 1 gardien et 10 joueurs de champ appartenant aux années d'âge U13.

- Les clubs ont la possibilité de demander une dérogation à la zone en fonction de leur effectif et des aménagements pourront être apportés en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

En cas de non-respect de l'effectif minimum : La Zone Sud Est reconduit la procédure habituelle à savoir que si une équipe ne se présente pas avec les effectifs de référence ci-dessus lors d'une rencontre, le match a lieu mais est déclaré perdu pour l'équipe en sous-effectif (0/5) sans pénalité financière. Si les deux équipes ne présentent pas selon leurs effectifs de référence lors d'une rencontre, le match a lieu et les deux équipes sont créditées de 0/5 sans pénalité financière.

Remarque : pour tout autre cas de sous-effectif, ce sont les dispositions générales et les sanctions du Règlement des Activités Sportives qui s'appliquent.

Conformément à la Philosophie des Ligues de la Zone Sud Est, votée par l'ensemble des clubs en Mai 2016 :

- Le temps de jeu entre les joueurs de champ être équitablement distribué.
- Des lignes de niveau sont constituées et les Entraîneurs gèrent leur opposition de façon optimale lors de chaque rencontre.
- Il est nécessaire de gérer les gardiens de la même façon. Si l'équipe comprend 2 gardiens de but chaque gardien doit effectuer une période par rencontre.

Liste de joueurs/joueuses bloqués : sa mise en place et le nombre de joueurs/joueuses qu'elle comprend en équipe 1 sont à la discrétion des zones. Pour la saison 2021/2022, compte tenu du contexte sanitaire et de la mise en œuvre du « Pass sanitaire » la Zone Sud Est a décidé de ne pas mettre en place de liste de joueurs/joueuses bloqués.

Remarque : concernant les règles de composition d'équipes des dispositions particulières pourront être apportées au cours de la saison en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et des contraintes.

6. Arrêts de jeu, Changements et Mises au jeu

A chaque arrêt de jeu : le chronomètre est arrêté.

Mises au jeu : application de la procédure d'engagement (IIHF).

Les changements :

- Les changements sont libres (« volants ») et doivent respecter les règles IIHF.
- Toutefois chaque bloc doit jouer un temps de jeu sensiblement identique au rythme des changements.

Dégagement interdit :

- La règle du dégagement interdit est appliquée : pas de changement possible pour l'équipe qui a effectué le dégagement interdit.
- Les compétitions étant arbitrées à 2 le dégagement hybride ne s'applique pas.
- Remarque : le dégagement hybride s'applique uniquement en arbitrage à 3 ou 4.

Gardien de but :

- Le gardien a le droit de jouer le palet jusqu'au sommet des cercles.
- Le gardien peut à tout moment du match sortir pour être remplacé par un joueur de champ.

7. Arbitrage (Hockey relevant de la catégorie B)

Tout match de hockey relevant de la catégorie B doit être obligatoirement arbitré à deux. Au moins l'un de ces deux arbitres devra être qualifié par la CARJ. Le second arbitre devra à minima être qualifié « niveau club ».

Tout club défaillant s'expose aux sanctions prévues à l'ANNEXE AS-1, INFRACTION 5.

Si une équipe souhaite se déplacer avec un arbitre de son choix, celui-ci ne peut être récusé s'il répond aux critères de qualification requis. Dans ce cas, le club visiteur doit en informer par télécopie ou email le club recevant et sa zone au moins 48 heures à l'avance.

Un arbitre ne peut officier que s'il présente un écart d'au moins une catégorie de plus.

8. Pénalités

Les charges avec le corps sont interdites dans la catégorie U13.

Gestion des Pénalités Mineures : Leur durée est de 2 minutes et prennent effet immédiatement sur l'ensemble des blocs.

Gestion des Pénalités Majeures :

- Les pénalités de 5 minutes pénalisent le joueur et l'équipe ; elles s'effectuent par conséquent immédiatement et sur l'ensemble des blocs.
- Les pénalités de 10 minutes pénalisent le joueur et s'effectuent immédiatement.

9. Bordereaux, Licences et Feuille de match



Les clubs doivent présenter un bordereau de composition d'équipe et l'extrait du logiciel hockeynet pour preuve de licence des joueurs.

Les matchs sur aire de jeu normale font l'objet de feuilles de match.

- A l'issue de la rencontre la feuille de match est à transmettre (scan ou photo) avant le Mardi 10H00 à l'adresse mail suivante: zse.fdm@ffhg.eu,
- La feuille de match sous format papier doit ensuite être envoyée par courrier postal sous 15 jours avec l'ensemble des autres feuilles de match à l'adresse suivante : Jean JULIEN 2, Rue Des Chênes - 38320 EYBENS.
- Tout retard dans la transmission des feuilles de match selon ces délais sera sanctionné conformément à l'infraction 4.2 du règlement des Activités Sportives de la FFHG (50 € la 1ère fois, doublé en cas de récidive).

10. Délai entre deux rencontres (art. 1.6.3 RAS)

Tout joueur peut participer à plusieurs matchs par jour, de sa catégorie, dont la durée totale ne peut excéder deux fois la durée réglementaire de la catégorie par jour. Cette limitation ne s'applique pas aux gardiens de but dès lors qu'ils ne sont pas entrés en jeu. La présente disposition interdit à un joueur surclassé de participer à un match de sa catégorie et à un match de la catégorie supérieure le même jour.

- En championnat de zone, un délai d'une heure minimum doit être respecté entre la fin du premier match et le début du second pour une même équipe.
- En tournoi amical, un délai de vingt minutes minimum doit être respecté entre la fin du premier match et le début du second pour une même équipe.

Des aménagements peuvent être apportés par la commission médicale.

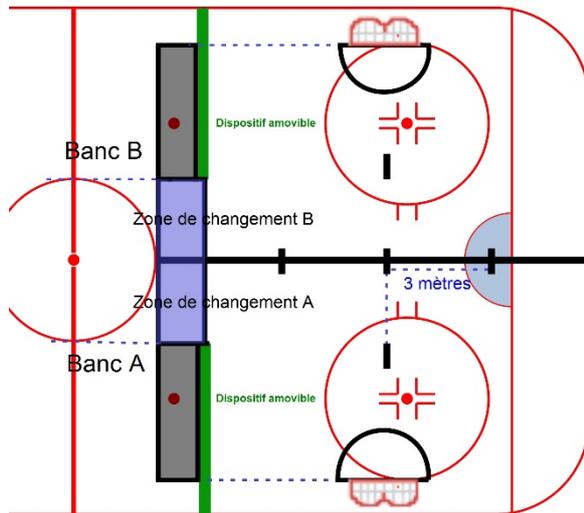
Partie 2 : FORMAT TIERS DE GLACE

Les objectifs de cette configuration de jeu sont :

- De favoriser le développement du joueur en augmentant les duels, la maniabilité, la mobilité, la recherche d'espace et d'avoir plus de joueurs concernés par le palet.
- D'optimiser le temps de pratique par rapport au temps de transport.

1. Aire de jeu

ATTENTION !!! Les aires de jeu U11 et U13 en tiers de glace ne sont pas identiques.



Le format tiers de glace prend obligatoirement le format d'un tournoi rassemblant au minimum 3 équipes. En Zone Sud Est, le format tiers de glace prend le format d'un tournoi rassemblant 4 ou 5 équipes.

Utilisation de la surface de glace : les matchs programmés sur 1/3 de glace se déroulent dans la largeur des deux zones aux extrémités. Il n'est pas possible d'utiliser la zone neutre pour autre chose que la disposition des « bancs ».

Traçages supplémentaires : pour faciliter la mise en place, il faut tracer un point **central**, des repères de mise au jeu et une ligne médiane dans l'axe normal de la piste et une zone réglementaire pour le gardien de but.

Chaque patinoire doit disposer d'un équipement de séparations mobiles ayant les caractéristiques suivantes :

- Faciles à mettre en place et à retirer de la surface de glace.
- Ne pas avoir de support du côté de l'aire de jeu qui empêcherait le palet de glisser le long de cette balustrade mobile.
- Former une séparation continue d'un côté à l'autre de la piste dans sa largeur.
- Utiliser un mécanisme simple pour relier les éléments entre eux.

Ces dispositifs amovibles doivent être disposés sur les lignes bleues.

Les bancs peuvent aussi faire l'objet de séparations mobiles légères ou au minimum être matérialisés par de la peinture.

Les buts : de taille normale, ils doivent être placés à 1 mètre de la balustrade à mi-distance entre la ligne bleue et le bout de la piste.

2. Échauffement

Echauffement sur glace : de zéro à trois minutes maximum, sans palet.

Echauffement hors glace : préconisé en plus de l'échauffement sur glace.

3. Temps de jeu

Le temps de jeu maximum : fixé à 96 minutes pour l'ensemble des Zones.

- Les Zones ont la responsabilité de définir le meilleur temps de jeu pour le développement des jeunes joueurs et joueuses, en fonction des contraintes de leurs territoires.
- Le nombre de matchs qui compose les tournois, le nombre et la durée des périodes de jeu sont à discrétion des Zones.

Pauses :

- La durée des pauses entre les périodes est au maximum de 3 minutes.
- Les pauses entre périodes s'effectuent sans changement de côté, ni de banc.

Pour la saison 2021/2022, la Zone Sud Est adopte les formats suivants :

FORMULE A 5 EQUIPES – DUREE 3H00				FORMULE A 4 EQUIPES – DUREE 2H15		
Durée	PISTE 1	PISTE 2	Repos	Durée	PISTE 1	PISTE 2
2x12'	AB	CD	E	2x9'	AB	CD
2x12'	BC	DE	A	2x9'	BC	DA
2x12'	CA	BE	D	2x9'	BD	AC
Réfection 20 minutes				Réfection 20 minutes		
2x12'	EC	AD	B	2x9'	1 ^{er} vs 4 ^{ème}	2 ^{ème} vs 3 ^{ème}
2x12'	EA	DB	C	2x9'	Finale	3 ^{ème} et 4 ^{ème} places
Chaque équipe dispute 4 rencontres de 24' soit 96' de jeu.				Chaque équipe dispute 5 rencontres de 18' soit 90' de jeu.		

4. Formats de jeu

Format des oppositions : 4 contre 4 plus un gardien de but ou 3 contre 3 plus un gardien de but à la discrétion des Zones, la recommandation étant d'évoluer à 3 contre 3. Pour la saison 2021/2022, la Zone Sud Est retient le format à 3c3.

Hors-jeu : aucune règle de hors-jeu n'est appliquée.

5. Composition des équipes

Nombre minimum de joueurs et/ou joueuses par équipe :

- Il est fixé chaque année, pour chaque Zone, par la COCD sur proposition de chacune des zones.
- Dans tous les cas, la COCD ne peut fixer ce nombre minimum de joueurs et/ou joueuses à un nombre inférieur à 10 joueurs et/ou joueuses de champ et un gardien (cf. RAS, art. 1.5.1).
- L'objectif est de tendre à un nombre optimal 12 joueurs et/ou joueuses de champ et 1 gardien sur ce format de jeu spécifique.

Pour la saison 2021/2022 en Zone Sud Est :

- Tous les clubs doivent obligatoirement présenter une équipe de 12 joueurs de champ + 1 ou 2 gardiens maximum afin d'optimiser le temps de glace des joueurs présents lors des tournois. Ces 12 joueurs sont répartis en 4 blocs de 3.

- Les clubs ont la possibilité de demander une dérogation à la zone en fonction de leur effectif et des aménagements pourront être apportés en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

En cas de non-respect de l'effectif minimum : La Zone Sud Est reconduit la procédure habituelle à savoir que si une équipe ne se présente pas avec les effectifs de référence ci-dessus lors d'une rencontre, le match a lieu mais est déclaré perdu pour l'équipe en sous effectif (0/5) sans pénalité financière. Si les deux équipes ne présentent pas selon leurs effectifs de référence lors d'une rencontre, le match a lieu et les deux équipes sont créditées de 0/5 sans pénalité financière.

Remarque : pour tout autre cas de sous effectif, ce sont les dispositions générales et les sanctions du Règlement des Activités Sportives qui s'appliquent.

Conformément à la Philosophie des Ligues de la Zone Sud Est, votée par l'ensemble des clubs en Mai 2016 :

- Le temps de jeu entre les joueurs de champ être équitablement distribué.
- Des lignes de niveau sont constituées et les Entraîneurs gèrent leur opposition de façon optimale lors de chaque rencontre.
- Il est nécessaire de gérer les gardiens de la même façon. Si l'équipe comprend 2 gardiens de but chaque gardien doit effectuer une période par rencontre.

Liste de joueurs/joueuses bloqués : sa mise en place et le nombre de joueurs/joueuses qu'elle comprend en équipe 1 sont à la discrétion des zones. Pour la saison 2021/2022, compte tenu du contexte sanitaire et de la mise en œuvre du « Pass sanitaire » la Zone Sud Est a décidé de ne pas mettre en place de liste de joueurs/joueuses bloqués.

Remarque : concernant les règles de composition d'équipes des dispositions particulières pourront être apportées au cours de la saison en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et des contraintes.

6. Arrêts de jeu, Changements et Mises au jeu

Les arrêts de jeu ne sont pas décomptés.

Mise au jeu :

- Un engagement a lieu uniquement suite à un but. Ils s'effectuent sur le point de mise en jeu central tracé. La mise en place des joueurs doit être la plus rapide possible.
- Lors d'un arrêt du gardien de but ou d'une pénalité, un nouveau palet est mis en jeu par les arbitres dans un espace libre.

Les changements s'effectuent sans arrêt du chronomètre mais peuvent revêtir 2 formes à la discrétion des zones :

• Pour la saison 2021/2022, la Zone Sud Est choisit d'adopter les changements selon la forme 1 c'est-à-dire sous forme libre, chaque bloc doit jouer un temps de jeu sensiblement identique au rythme des changements.

- Quelle que soit la procédure de changement, les arbitres peuvent provoquer un arrêt de jeu s'ils estiment que le changement est « dangereux », (notamment si le palet est proche des espaces de changement).

Il n'y a pas de dégagement interdit en tiers de glace.

Le gardien de but : Il n'est pas possible, à aucun moment du match, de substituer le gardien de but pour avoir un joueur de champ supplémentaire.

7. Arbitrage (Hockey relevant de la catégorie B)

Tout match de hockey relevant de la catégorie B doit être obligatoirement arbitré à deux. Au moins l'un de ces deux arbitres devra être qualifié par la CARJ. Le second arbitre devra à minima être qualifié « niveau club ».

Tout club défaillant s'expose aux sanctions prévues à l'ANNEXE AS-1, INFRACTION 5.

Si une équipe souhaite se déplacer avec un arbitre de son choix, celui-ci ne peut être récusé s'il répond aux critères de qualification requis. Dans ce cas, le club visiteur doit en informer par télécopie ou email le club recevant et sa zone au moins 48 heures à l'avance.

Un arbitre ne peut officier que s'il présente un écart d'au moins une catégorie de plus.

8. Pénalités

Les charges avec le corps sont interdites dans la catégorie U13.

Gestion des Pénalités Majeures :

- Les pénalités de 5 minutes pénalisent le joueur et l'équipe ; elles s'effectuent par conséquent immédiatement et sur l'ensemble des blocs. [Le jeu se déroule alors à 4c3.](#)
- Les pénalités de 10 minutes pénalisent le joueur et s'effectuent immédiatement.

La gestion des Pénalités Mineures dépend de la forme de changement choisie par la Zone.

La Zone Sud Est adopte les changements libres alors :

- Toute pénalité mineure donne lieu à l'exécution d'un tir de pénalité immédiat selon la procédure suivante : 1) le tir de pénalité est effectué depuis le point de mise au jeu central par le joueur sur laquelle la faute a été commise ; 2) les 7 autres joueurs sont positionnés sur la ligne de but opposée ; 3) dès que le joueur effectuant le tir de pénalité est en mouvement avec le palet, les 7 autres joueurs peuvent démarrer.
- Si le tir de pénalité aboutit à : 1) un but on procède à un engagement ; 2) un palet libre, le jeu se poursuit à 4 contre 4 ; 3) un arrêt du gardien de but, un nouveau palet est mis en jeu par les arbitres dans un espace libre.

9. Bordereaux, Licences et Fiche Bilan

Les clubs doivent présenter un bordereau de composition d'équipe et l'extrait du logiciel hockeynet pour preuve de licence des joueurs.

Les tournois sur espace réduit font l'objet de fiches bilan.

- A l'issue de la rencontre la fiche bilan est à transmettre avant le Mardi 10H00 à l'adresse mail suivante: zse.fdm@ffhg.eu,

- La fiche bilan sous format papier doit ensuite être envoyée par courrier postal sous 15 jours avec l'ensemble des autres feuilles de match à l'adresse suivante : Jean JULIEN 2, Rue Des Chênes - 38320 EYBENS.



- Tout retard dans la transmission des fiches bilan selon ces délais sera sanctionné conformément à l'infraction 4.2 du règlement des Activités Sportives de la FFHG (50 € la 1ère fois, doublé en cas de récidive).

10. Délai entre deux rencontres (art. 1.6.3 RAS)

Aucun délai minimum n'est requis entre la fin du premier match et le début du second pour une même équipe.